



Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le 21/10/26

ID : 031-213104219-20261001-DEL2026_07_12-DE



**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE - GARONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PINS-JUSTARET**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
<u>27</u>	27	<u>27</u>

SEANCE du 1^o octobre 2026

L'an deux mille vingt-six et le premier octobre à dix-huit heures
Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.

**DATE
DE LA CONVOCATION**

24 septembre 2026

DATE D'AFFICHAGE

24 septembre 2026

Etaient présents : 20

Mesdames PEREZ, TARDIEU, ABADIE, BESOMBES, GIRAUD, HARBONN, SAUVAGNAT,
Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, CHARRON, BERGONZAT, LE BOUEDEC, NIECHE,
BESOMBES, BONTEMPS, LOISEAU, MIJOLE, LICTEVOUT, CAZES, GOUSSET

Procurations : 07

Mme MARTIN-RECUR avait donné procuration à M. BONTEMPS
M. RENOUX avait donné procuration à M. GUERRIOT
Mme GAMBET avait donné procuration à Mme ABADIE
Mme FLAUGERE avait donné procuration à M. CHARRON
Mme SAUVAGE avait donné procuration à M. LE BOUEDEC
Mme SAGNIEZ avait donné procuration à M. LOISEAU
Mme DEMAJEAN avait donné procuration à Mme GIRAUD

Absents : 00

M. LICTEVOUT a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

DELIBERATION N° 2026-07-12

**Recrutement de personnel non titulaire - Recensement Général de la
Population 2027**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée communale que dans le cadre du recensement général de la population qui doit avoir lieu aux mois de janvier et février 2027, il y a lieu de procéder à la nomination des agents recenseurs chargés d'effectuer les opérations de recensement sur la commune.

Il s'agit là d'une étape essentielle pour le bon déroulement du recensement, eu égard à l'importance du dénombrement exact des habitants pour notre commune.



Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

21/10/26

Personnel

ID : 031-213104219-20261001-DEL2026_07_12-DE

A cet effet, Monsieur le Maire propose de nommer 10 agents recenseurs chargés de la collecte sur les districts issus du découpage de la commune.

Ces agents seront rémunérés comme suit pour les agents contractuels :

- 10.00 € sont accordés par carnets de tournée
- 1.20 € par feuille de logement
- 1.75 € par bulletin individuel
- 0.70 € par bordereau d'adresse collective
- 0.70 € par fiche de logement non enquêté
- 45.00 € par demi-journée pour séance de formation ou tournée de reconnaissance

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité (27 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention),

CREE 10 postes d'agents recenseurs rémunérés comme indiqué ci-dessus.

CHARGE le Maire, ou son représentant, de prendre toutes les dispositions et de réaliser tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 1^o octobre 2026
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

